

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÉGLEMENT 333**

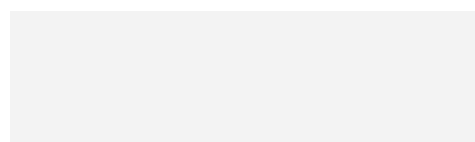
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 333 pour emprunter la somme de 1 015 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition et à la distribution de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères

Adoption par le conseil : 23 janvier 2018
Approbation par les personnes habiles à voter : 12, 13, 14 et 15 février 2018
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 26 mars 2018

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 mars 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier